

Présentation

ALPAVOCAT

La qualité des prestations,
La qualité des relations



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION GENERALE DU CABINET	3
• Des fondations solides	3
• Un cabinet à taille humaine, proche de ses clients	3
• Notre démarche qualité	3
• Des compétences spécialisées	4
• Une disponibilité et réactivité garanties	4
• Un suivi régulier et rigoureux des dossiers	5
• Une approche transversale et pragmatique des dossiers pour des réponses sécurisantes	5
MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	6
• LES MOYENS HUMAINS	6
• Présentation générale de l'équipe	6
• Présentation individuelle des avocats du cabinet	7
Elisabeth LECLERC-MAYET	7
Domaines d'activité :	7
François LECLERC	7
En un mot :	7
Elodie DUCREY-BOMPARD	8
Domaines d'activité :	8
En un mot :	8
FABIEN BOMPARD	9
En un mot :	9
bRIGITTE mundubeltz	9
Domaines d'activité	9
En un mot :	9
• LES MOYENS MATERIELS	10
• La Documentation et la veille juridique	10
• Les outils de gestion du travail et des relations avec les clients, les juridictions et les interlocuteurs	11
• Les outils de communication	13
• Les formations	13
• Les locaux	14

PRESENTATION GENERALE DU CABINET

■ Des fondations solides

Née de la fusion, en 2013, de quatre cabinets d'avocats autour d'une structure créée en 1998, la SCP ALPAVOCAT s'est développée en s'appuyant sur la complémentarité entre des associés qui, tout en ayant des spécialités différentes, partagent une même exigence d'excellence.

Excellence dans la qualité des prestations livrées ; excellence dans la qualité des relations aux clients.

Implanté de longue date dans les Hautes-Alpes, le Cabinet est rompu aux enjeux et problématiques rencontrées par les entreprises, collectivités, individus et familles du département, ce qui constitue un gage de l'adéquation de nos interventions à vos attentes et situations particulières.

Du fait également de son assise locale, la SCP ALPAVOCAT a développé des liens privilégiés avec de nombreuses institutions, professionnels du droit et autres auxiliaires de Justice installés dans le département ainsi que dans les départements limitrophes, ce qui lui permet de bénéficier d'échanges facilités, et vous garantit une gestion efficace des procédures.



■ Un cabinet à taille humaine, proche de ses clients

La SCP ALPAVOCAT comprend un effectif réuni autour de cinq avocats associés.

Chaque avocat traite personnellement les dossiers qui lui sont confiés, en s'adjoignant, au besoin, l'expertise de l'un ou plusieurs autres membres du cabinet.

Les clients ont, de ce fait, la certitude de ne pas se trouver confrontés à des changements incessants d'interlocuteurs (avocats collaborateurs, juristes, stagiaires, sous-traitants, etc.), conscients que nous sommes de la singularité de la relation qui unit l'avocat à son client.

La société dispose d'un secrétariat interne et a fait le choix de ne pas recourir à un service de plateforme extérieur, pourtant générateur d'économies, afin de garantir une relation humaine et personnalisée dès le premier contact.

■ Notre démarche qualité

Les avocats de la SCP ALPAVOCAT ont forgé leur réputation de rigueur et d'efficacité en appliquant des procédures exigeantes et rigoureuses de qualité.

🌿 *Des compétences spécialisées*

Les avocats de la SCP ALPAVOCAT n'interviennent que dans des matières qu'ils maîtrisent réellement, pour lesquelles leur compétence est avérée et reconnue.

Nos clients ont, ainsi, la certitude de s'adjoindre une expertise professionnelle authentique, et non inventée de toutes pièces.



Nous mettons à l'épreuve et actualisons constamment nos savoir-faire par une discipline de veille juridique quotidienne, l'approvisionnement régulier du cabinet en ouvrages et revues juridiques, ainsi que par le suivi et la dispense de formations professionnelles dans nos domaines de compétence.

D'importants efforts financiers ont été consentis pour doter le cabinet d'un fond documentaire riche et varié.

🌿 *Une disponibilité et réactivité garanties*

Nous mettons un point d'honneur à offrir à nos clients la plus grande disponibilité.

Naturellement, il serait chimérique et malhonnête d'affirmer que notre disponibilité est absolue, ne serait-ce que parce que notre activité, par sa nature même, implique des déplacements récurrents (audiences, réunions, déplacements, expertises, etc.) mais aussi parce que notre déontologie nous permet difficilement de prendre des conversations téléphoniques lorsque nous sommes en rendez-vous (discrétion et secret professionnel).



Aussi, la SCP ALPAVOCAT s'est-elle entourée de moyens humains et matériels de nature à parer à cette difficulté :

- ✓ **Moyens humains** : une secrétaire juridique et un premier clerc sont actuellement employés par le cabinet ; outre les tâches de rédaction d'actes, classement des dossiers, surveillance

des procédures, elles prennent et transmettent les messages à l'associé absent, renseignent le client sur l'avancée de son dossier ou sur une question d'ordre procédural ou juridique ne nécessitant pas de recherche ou d'analyse.

En cas d'urgence, le secrétariat pourra contacter l'associé concerné sur son téléphone portable et/ou demander l'assistance ponctuelle d'un autre associé.

- ✓ **Moyens matériels et techniques** : le cabinet s'est équipé en dispositifs informatiques et Internet qui permettent aux associés de répondre dans des délais réduits aux demandes des clients (logiciel de gestion du cabinet avec système d'alertes et de messagerie interne, messagerie Outlook, logiciel de connexion à distance, renvoi sur téléphone portable). Ces moyens permettent des interventions dans des délais particulièrement compétitifs.

✚ *Un suivi régulier et rigoureux des dossiers*

La SCP ALPAVOCAT accorde une grande attention au suivi des dossiers et des procédures en cours et a d'ailleurs procédé à d'importants investissements pour garantir le respect des délais procéduraux ainsi que l'information des clients.

Grâce à notre logiciel de gestion et à notre système de sauvegarde, ainsi que notre connexion aux Intranets des différentes juridictions, les dossiers sont traités en temps réels et ressortis régulièrement pour des mises au point, les délais de procédure sont notés avec des systèmes d'alerte et de rappel, les pièces de fond et de procédure sauvegardées.

Une réunion hebdomadaire est tenue dans les locaux du cabinet entre les associés, pour faire le point sur les audiences et les procédures en cours.

✚ *Une approche transversale et pragmatique des dossiers pour des réponses sécurisantes*

Le droit, la justice et la demande en droit ont grandement évolué, non seulement en raison de l'inflation et de l'enchevêtrement des règles qui régissent notre société, mais également du fait de l'accroissement des comportements procéduriers.

La complexité des lois, des différentes réglementations et des procédures requiert une maîtrise sans faille des outils juridiques et des rouages judiciaires.

Conscients de la nécessité accrue d'avoir une approche transversale des dossiers, notre association repose sur une volonté de mutualiser les compétences spécialisées et l'expérience individuelle de chacun des avocats du Cabinet.



Ainsi, cette complémentarité nous permet :

- d'appréhender, pour un dossier donné, des problématiques juridiques de nature différente,

- de nous substituer les uns les autres pour pallier l'absence ou l'indisponibilité de l'un d'entre nous,
- une réactivité optimale pour le traitement des dossiers qui nous sont confiés par nos clients,
- une sécurité juridique optimale compte tenu de la validation réciproque des analyses,
- de nous enrichir mutuellement par la confrontation des expériences.

Les dossiers impliquant des expertises croisées induisent un travail d'équipe et un croisement des expertises entre les avocats du Cabinet, de sorte que pour ces dossiers, le Cabinet est à même de produire des réponses juridiques exhaustives et sécurisantes.

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

■ LES MOYENS HUMAINS

🌱 *Présentation générale de l'équipe*

Le Cabinet ALPAVOCAT, créé en 1998, est composé de cinq avocats associés, dont l'un d'eux justifie de plus de 27 ans d'expérience, compte deux salariés diplômés en droit et accueille régulièrement des stagiaires.

Nos domaines d'intervention comprennent le contentieux (gestion des procédures) et le juridique (conseil, montages opérationnels et/ou institutionnels, rédaction d'actes, formation), tant dans le domaine privé qu'en droit public.

Les dossiers confiés au Cabinet sont pris en charge par un avocat référent, qui est votre principal interlocuteur.

Il en assume la conduite, la responsabilité, l'orientation stratégique et le traitement.

Un autre avocat du cabinet pourra être amené à assurer le rôle d'interlocuteur secondaire en cas d'indisponibilité du référent et participer au traitement des dossiers, directement ou en appui, notamment dans le cadre de dossiers particulièrement complexes et/ou nécessitant une approche transversale.

Tous les avocats du Cabinet pourront donc être amenés à traiter votre dossier, même si vous êtes en relations avec un interlocuteur principal.

ELISABETH LECLERC-MAYET

Avocat associé



Domaines d'activité :

- Droit social et du travail
- Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine, droit des successions
- Voies d'exécution – Saisies immobilières
- Droit immobilier et de la construction
- Droit bancaire

En un mot :

Maître Elisabeth LECLERC-MAYET exerce la profession d'avocat depuis 1988.

Elle justifie d'une longue expérience dans le droit social (droit du travail), matière dont elle connaît de ce fait parfaitement les enjeux et les rouages procéduraux, intervenant indistinctement en amont du litige, en conseil, ou en cas de contentieux.

A l'écoute de ses clients, disponible, elle dispose, en outre, d'une solide expérience dans le droit de la famille, du divorce et de la liquidation d'indivisions (succession, concubinage, régimes matrimoniaux).

Enfin, elle assiste régulièrement les organismes bancaires dans le cadre de litiges bancaires ou de saisies immobilières.

FRANÇOIS LECLERC

Avocat associé

Domaines d'activité :

- Droit pénal
- Droit pénal des affaires
- Droit de la responsabilité civile et médicale, droit du handicap
- Procédures disciplinaires et ordinaires, contentieux électoral
- Conflits collectifs en droit du travail

En un mot :

Maître François LECLERC intervient principalement en droit pénal, en droit pénal des affaires et en droit de la responsabilité.

Sa pratique du procès pénal, longue de près de vingt années, qu'il s'agisse des juridictions correctionnelle ou de police, ou encore de la cour d'assises, lui a permis d'acquérir une grande maîtrise des règles et des pièges procéduraux.



Il est également amené, en parallèle et souvent de manière accessoire au procès pénal, à traiter des questions de responsabilité civile (délictuelle et contractuelle), de responsabilité médicale, de liquidation du préjudice corporel et de la fixation de dommages-intérêts.

Enfin, il intervient dans le cadre des conflits collectif du travail, dans les procédures disciplinaires et ordinaires (notamment ordre des médecins et ordre des chirurgiens-dentistes), ainsi que dans des procédures de contentieux électoral.

ELODIE DUCREY-BOMPARD

Avocat associé

Domaines d'activité :

- Droit administratif général
- Droit de la fonction publique et des agents non titulaires de droit public
- Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier
- Droit des contrats et des marchés publics
- Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine, droit des successions
- Défense des mineurs

En un mot :

Maître Elodie DUCREY-BOMPARD est titulaire d'un Master II professionnel Droit public des affaires (Lyon III), d'un D.U de Juriste en Droit public des affaires (Lyon III) et d'un diplôme d'IEP (Aix-en-Provence).



Elle a d'abord fait ses armes en effectuant de nombreux stages dans le domaine du droit public puis en exerçant en qualité de juriste au sein d'un cabinet lyonnais spécialisé en droit public, ainsi que dans un cabinet de maîtrise d'œuvre. Elle traitait notamment de dossiers de marché public, de travaux publics, d'urbanisme et de construction, d'intercommunalité, de responsabilité administrative, de propriété publique, de finances communales et d'expropriation.

De ce fait, elle a rédigé de nombreux articles dans ces domaines et a rédigé ou participé à l'élaboration d'ouvrages juridiques relatifs aux communes et aux intercommunalités.

Me DUCREY-BOMPARD est membre de l'Association Française des Avocats Conseils des Collectivités Locales (AFAC), acteur majeur de diffusion du droit auprès des collectivités territoriales et organismes publics, qui organise régulièrement des formations, études et conférences.

Elle se tient au fait des évolutions textuelles et jurisprudentielles en collaborant de manière régulière avec des revues juridiques, notamment *La Lettre du Cadre Territorial*.

Lors de son installation à GAP, dans les HAUTES-ALPES, elle a souhaité élargir son champ d'intervention au droit de la famille et de l'immobilier.

Elle a donc développé une compétence dans les procédures de divorce, liquidation de communautés ou d'indivision, de défense des mineurs, d'assistance éducative, etc. et consacre une part importante de son activité à ces problématiques.

FABIEN BOMPARD

Avocat associé

Domaines d'activité :

- Droit civil
- Droit pénal
- Droit commercial et des affaires, droit des associations
- Droit de la responsabilité civile et médicale
- Droit des entreprises en difficultés
- Voies d'exécution – Saisies immobilières

En un mot :

Les expériences professionnelles de Maître Fabien BOMPARD, dans le domaine du droit des procédures d'exécution et du droit des entreprises en difficultés, lui ont permis de se forger une connaissance aigüe de ces matières épineuses.

Il maîtrise l'ensemble des procédures permettant de pratiquer des mesures conservatoires et de recouvrement forcé.

Il pourra également vous accompagner dans vos démarches de dépôt de bilan, de renégociations des dettes de votre entreprise, de mise en place de procédures de conciliation, et vous assister lors de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Enfin, Maître BOMPARD pratique couramment le droit civil et intervient fréquemment dans les procès pénaux, aussi bien en qualité de défenseur du prévenu, qu'aux côtés de la partie civile ainsi que dans le domaine du droit des responsabilités (civile et médicale principalement).



BRIGITTE MUNDUBELTZ

Avocat associé



Domaines d'activité

- Droit de la responsabilité administrative et civile
- Droit du tourisme
- Droit de l'économie sociale et solidaire
- Droit des tutelles
- Droit de la famille et des personnes

En un mot :

La carrière atypique de Me Brigitte MUNDUBELTZ lui permet une approche singulière et clairvoyante des dossiers.

Elle met la richesse de ses expériences au service de ses clients, dans les domaines du tourisme, de la responsabilité civile et administrative, de l'économie sociale et solidaire ainsi que des conflits familiaux.

En outre, depuis 2008, elle enseigne, en langue anglaise, en tant qu'intervenante, dans le groupe IDRAC (Ecoles supérieures de commerce), à NANTES et à PARIS, dans les domaines du droit international privé et du crédit-management.

■ LES MOYENS MATERIELS

✚ *La Documentation et la veille juridique*

Outre les compétences personnelles de chacun des avocats liées à leur formation universitaire et professionnelle, ainsi qu'à leur expérience pratique, le Cabinet s'est doté d'une importante bibliothèque, tant sur format papier que sur format numérique, qui est actualisée régulièrement.

Le Cabinet possède :

■ **Un abonnement à six plate-formes en ligne :**

- Lexis-Nexis
- Dalloz
- La Vie communale en ligne (Editions La Vie communale et départementale)
- La fonction publique territoriale en ligne (Editions La Vie communale et départementale)
- La Commune et l'urbanisme en ligne (Editions La Vie communale et départementale)
- Les Marchés Publics en ligne (Editions La Vie communale et départementale)
- Lexbase
- RF Social (Revue Fiduciaire Social)
- Dictionnaire permanent conventions collectives

Ces abonnements nous permettent d'avoir accès à la quasi totalité des revues juridiques françaises, à l'intégralité des Jurisclasseurs, à une abondante jurisprudence, un nombre significatif de modèles, trames et formules, dans tous les domaines du droit, ainsi qu'à une veille juridique permanente.

■ **De nombreux ouvrages de référence :**

- *Droit administratif général*, René Chapuis
- *Droit du contentieux administratif*, René Chapuis
- *Pratique du contentieux administratif*, Dalloz Professionnel
- *Droit Administratif*, J.F. Lachaume
- *Droit Administratif*, M.C. Rouault
- *Droit Public*, Jacques Moreau
- *Droit Administratif*, CPU
- *Droit des services publics*, J.F. Lachaume, LexisNexis
- *Créer et gérer une association*
- *Droit de la responsabilité et des contrats*, Dalloz action
- *Construction, Urbanisme*, Mémento de Francis Lefebvre,
- *Droit du tourisme*, Dalloz Références
- *Responsabilité médicale hospitalière publique et privée*, Dalloz
- *Service public du tourisme local*, LGDJ
- *Contentieux constitutionnel*, PUF
- *Recueil des grands arrêts du droit administratif*
- *Droit des contrats administratifs*, RICHER, LGDJ

- *L'écrit judiciaire*, Dalloz
- *Droit civil*, LGDJ
- *Liquidation des successions*, Dalloz
- *Droit civil des obligations*, Précis Dalloz
- *Droit pénal et procédure pénale*, Dalloz
- *Le Guide des infractions*, Dalloz
- *Le Guide des peines*, Dalloz
- *Droit pénal général*, Dalloz
- *Droit et pratique de la procédure civile*, Dalloz
- *Successions*, Ed. Delmas
- *Guide pratique de procédure civile*, Litec
- *Marketing du Tourisme*
- Etc.

■ **Un nombre important de codes Dalloz ou Lexisnexis** actualisés et, en particulier : Code civil, Code de procédure civile, Code pénal, Code de procédure pénale, Code de commerce, Code de la consommation, Code du travail, Code des assurances Code de la mutualité, Code Général des Collectivités Territoriales, Code Administratif, Code de l'Urbanisme, Code Général de la Propriété des Personnes publiques, etc.

■ **Un abonnement aux principales revues juridiques** et notamment : toutes les revues Lexisnexis, AJ Famille, Droit Pénal, La Vie communale et départementale.

Par ailleurs, les avocats se tiennent quotidiennement en alerte des principales évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles grâce à la consultation des lettres d'actualités des principales revues juridiques en ligne.

Un travail régulier de veille juridique est, enfin, réalisé par les avocats du cabinet, certaines recherches donnant lieu à la publication de billets sur le site du Cabinet (<http://alpavocat.fr/>).

✿ ***Les outils de gestion du travail et des relations avec les clients, les juridictions et les interlocuteurs***

Le cabinet s'est astreint à d'importants efforts d'investissement pour se doter de **moyens techniques modernes et efficaces**, gages de **rapidité** et de **sécurité** dans le traitement des dossiers, à savoir :

■ **Matériel informatique** : chaque personne travaillant au Cabinet, en ce compris le personnel, dispose d'un ordinateur raccordé à Internet et connecté à un scanner ; les postes du Cabinet sont tous interconnectés entre eux via un serveur et un logiciel de gestion des dossiers ; des sauvegardes ont lieu quotidiennement ;

Important : Le matériel informatique bénéficie d'un contrat de maintenance (délai maximal d'intervention 08h00), afin d'assurer la continuité de notre activité.

■ **Logiciels usuels de traitement de texte et de données** : Word, Excel et Powerpoint ;

■ **Logiciels usuels de visionneuse** : AdobeAcrobat, Visionneuse Powerpoint, Visionneuse Photos ;

■ **Logiciel de gestion des dossiers** : dernière version du logiciel POLYOFFICE PLUS (LexisNexis), qui permet une rationalisation de la gestion du cabinet, des relations au client, des dossiers et des procédures :

- Rédaction de documents : + de 8 500 modèles d'actes disponibles ; possibilité de créer ses propres matrices et ses propres modèles, des actes, courriers et notes automatisés ;
- Gestion de dossiers : suivi des procédures et des délais, échéanciers des différentes formalités à mettre en œuvre avec système d'alertes et d'avertissement sonore (conseil, rédaction d'actes, procédures précontentieuses), calendrier procédural avec système d'alertes et d'avertissement sonore (contentieux), possibilité d'imprimer à l'instant T l'ensemble des diligences effectuées dans le dossier avec, pour chacune, le temps passé, l'ensemble des audiences, rendez-vous, réunions, expertises et autres évènements, l'ensemble des intervenants internes et externes au cabinet, l'ensemble des juridictions, des textes, doctrine et jurisprudence utilisées ;
- Agenda : Synchronisation Outlook, audiences et édition de rôles, alertes, gestion très sécurisée de tous les délais ; planification de l'agenda en fonction des échéances de l'affaire en cours ;
- Gestion collaborative : Transmission en temps réel, entre les membres du Cabinet, de tous les documents, messages téléphoniques, notes via le logiciel, sans risque de perte ou d'oubli (ou d' « envol » de post-it !) ;
- Dématérialisation des dossiers : Numérisation et sauvegarde des pièces de fond, des pièces adverses et des pièces de procédure ;
- Relations aux juridictions : EBARREAU Labellisé par le Conseil national des barreaux (TGI, cours d'appels, Juridictions administratives), qui procure un gain de temps, une diminution des déplacements, une accélération de la transmission des informations et donc une gestion plus efficace des dossiers confiés.
- Suivi financier : Impression de comptes clients détaillés (règlements, facturations détaillées, sommes reçues, sommes réglées à des tiers, etc.)

■ **Logiciel de connexion à distance** : tous les avocats associés disposent d'un abonnement au logiciel LogMeIn Pro, qui offre un accès à distance rapide et aisé à l'ensemble des données informatiques du Cabinet, depuis des ordinateurs de bureau et appareils mobiles (ordinateur ou smartphones). Ce logiciel permet :

- Le contrôle à distance des ordinateurs du cabinet ;
- Des transferts et des partages de fichiers ;
- Des impressions à distance ;

Ce logiciel de connexion à distance garantit que chaque avocat ait accès à son poste de travail, à l'ensemble des données informatiques du Cabinet et à sa messagerie à tout moment lorsqu'il est en déplacement, y compris à l'étranger.

Il est soumis à un dispositif de protection et de sécurisation conforme aux exigences déontologiques (notamment secret professionnel).

Le cabinet bénéficie d'une assistance téléphonique 24 heures sur 24, 5 jours sur 7 pour ce logiciel.

■ **Matériel de bureau** : Un télécopieur, deux photocopieurs, deux scanners, une imprimante couleur, une machine à relier, une machine à affranchir, une déchiqueteuse de papiers.

- **Fournitures** : Un contrat privilégié d'approvisionnement en fournitures de bureau, avec des délais raccourcis de livraison.

✚ *Les outils de communication*

■ **Messagerie électronique** :

- Le Cabinet utilise le système de messagerie Outlook, qui est synchronisé avec le logiciel PolyOffice Plus notamment pour la gestion des délais et des alertes, pour le classement informatique des courriers électroniques envoyés et reçus, ainsi que des pièces, pour l'envoi de courriers électroniques ou de pièces, doctrines, jurisprudences, articles de loi directement depuis le logiciel ;
- Outre une adresse de messagerie commune à l'ensemble du personnel et des avocats, chaque associé dispose d'une adresse de messagerie personnelle, permettant là encore une grande réactivité ;

- **Logiciel de connexion à distance** : utilisation du logiciel LogMeIn Pro, de façon à ce que chacun des avocats puisse avoir accès à l'ensemble des données informatiques du Cabinet et à sa messagerie à tout moment.

■ **Téléphonie** :

- Contrat Orange Pro avec un numéro unique pour le standard et une ligne directe pour chaque avocat associé ;
- Aucun de nos numéros de téléphone n'est surtaxé ;
- Contrat de maintenance Orange Pro avec des délais d'intervention raccourcis ;
- Un télécopieur.

- **Matériel de numérisation**, connecté au serveur et au logiciel Polyoffice, ce qui facilite les échanges de données.

- **Possibilité de déplacements** dans les locaux du client, sur un lieu d'expertise ou de réunion, au siège d'une juridiction : chacun des avocats associés dispose d'un moyen motorisé de locomotion, afin de pourvoir à tous déplacements (TA et CAA MARSEILLE, CA GRENOBLE, CA AIX-EN-PROVENCE, autres juridictions...).

✚ *Les formations*

Au-delà de l'expérience acquise, les avocats du Cabinet s'astreignent à actualiser et perfectionner sans cesse leurs connaissances, à confronter et interroger leurs pratiques et leurs savoir-faire, en assistant régulièrement à des formations, conférences et réunions dans leurs domaines d'intervention, ainsi qu'en dispensant eux-mêmes des formations.

En particulier, Elodie DUCREY-BOMPARD est membre de l'AFAC, Association française des avocats-conseils auprès des collectivités territoriales.

Cette association, acteur majeur de diffusion du droit auprès des collectivités territoriales et organismes publics, réunit des avocats dont la compétence en droit public est avérée et reconnue, à dessein notamment de fournir des informations, formations, études, réflexions aux élus et agents locaux.

Lien vers le site de l'AFAC: <http://avocats-afac.org/index.php>

Le cabinet est, en outre, membre du réseau AVOC'ALP, instance de réflexion sur la profession et les pratiques des avocats, qui réunit des cabinets localisés sur l'ensemble du territoire alpin.

Les locaux

Le Cabinet ALPAVOCAT est actuellement domicilié au 20, rue David Martin, 05000 GAP.

Etabli au cœur du centre-ville de GAP, son positionnement stratégique permet à ses membres d'accéder aisément aux principales juridictions et instances intéressant les membres du Groupement :

- ✓ Palais de Justice de GAP (1 minute à pied)
- ✓ Hôtel de Ville (4 minutes à pied).
- ✓ Annexes de la Mairie de GAP (10 minutes en voiture)
- ✓ Hôtel du Département et Préfecture (1 minute à pied)
- ✓ Crèches (2 à 10 minutes à pied ou 10 minutes en voiture)
- ✓ CCAS de GAP (15 minutes à pied, 8 minutes en voiture)
- ✓ EHPAD (15 minutes à pied, 8 minutes en voiture)
- ✓ Autres Administrations publiques du Département (entre 5 et 15 minutes à pied)
- ✓ Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel et Chambre Régionale des Comptes de MARSEILLE (2 heures de trajet)
- ✓ Tribunal Administratif de GRENOBLE (en cas de conflit avec une collectivité publique du ressort de cette juridiction), Cour d'appel de GRENOBLE (1h30 de trajet)
- ✓ Palais de Justice et Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE (1h30 de trajet).

Les locaux du Cabinet comprennent plusieurs bureaux, une salle d'attente et un espace de réunion ; l'Ordre des avocats au Barreau des Hautes-Alpes met également à disposition ses locaux pour des réunions comprenant un effectif qui excèderait la capacité d'accueil de nos locaux.

Le Cabinet, créé en 1998, intervient quotidiennement et de longue date devant toutes les juridictions du Département et de la Région PACA et est régulièrement amené à plaider devant d'autres juridictions françaises : Tribunal Administratif (notamment de Marseille, Nice, Toulon, Montpellier, Grenoble, Lyon et Orléans), Cour Administrative d'Appel (notamment de Marseille), Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance, Tribunal de Proximité, Conseil des Prud'hommes, Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale, Tribunal du Contentieux de l'Incapacité, etc.